PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 4 Mars 1769. ..... Du 8 Mars.*

	℔	ß		
Or de Portug. à	714		.... *Idem.*	*marc.*
Du Mexique à .	708		 706	*marc.*
Du Perou à .	700		.... *Idem.*	*marc.*
Les guinées à .	712		.... *Idem.*	*marc.*
Ducats à . .	98		.... *Idem.*	*marc.*
Or fin à 23 k. 31				*once.*
32 à . . .	100		.... *Idem*	*once.*
Or à 20 karats à	84	10	 84	*marc.*
L'argent à 11 d.				*marc.*
20 g. à . .	54	5	.... *Idem*	*marc.*
Idem à 11 d. 10				*marc.*
gr. à . . .	52	5	.... *Idem.*	*marc.*
Piastres, . .	49	2 6	.... *Idem.*	*marc.*

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 24 Février 1769.

QUI excepte des dispositions de celui du premier Février 1769, *portant défenses aux Tréſoriers, &c.*

Le Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil l'Arrêt rendu en icelui le 1er Février 1769, par lequel Sa Majeſté auroit cru devoir renouveller les défenſes faites par ceux des 15 Décembre 1722 & 15 Janvier 1726, à tous Tréſoriers, Receveurs & Payeurs, chargés de la diſtribution des fonds employés dans les états de Sa Majeſté, même à tous Payeurs de rentes perpétuelles ou viageres, Payeurs de gages, appointemens, penſions & autres deniers royaux, d'en faire à l'avenir aucun paiement, que les Parties prenantes ne leur euſſent fourni des *duplicata* de la quittance du payement de leur capitation perſonnelle & de celle de leurs Officiers, domeſtiques ou autres perſonnes à leur charge, des ſix derniers mois de chaque année: Et l'intention de S. M. étant non-ſeulement de ne rien ajouter à ce qui avoit été preſcrit par leſdits Arrêts des 15 Décembre 1722 & 15 Janvier 1726, mais encore d'en excepter les rentes viageres & tontines qui y avoient été compriſes. A quoi Sa Majeſté deſirant pourvoir: Ouï le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, interprétant en tant que beſoin ſeroit, l'Arrêt de ſon Conſeil du 1er Février 1769, a excepté & excepte des diſpoſitions dudit Arrêt, tant les Propriétaires des parties de Rentes viageres & Tontines qui ſe payent à l'Hôtel-de-Ville de Paris ſur les Aides & Gabelles, que ceux des parties de rentes ſur le Clergé, ſur la Compagnie des Indes, & ſur les Etats de Bretagne, Languedoc & Bourgogne, ainſi que tous les Porteurs d'effets royaux, produiſant intérêts ſous quelque dénomination que ce ſoit: Veut Sa Majeſté qu'à l'égard de tous les Rentiers & Porteurs d'effets ci-deſſus énoncés, il en ſoit uſé comme par le paſſé: Ordonne au ſurplus Sa Majeſté que ledit Arrêt du 1er Février 1769, ſera exécuté dans toutes les autres diſpoſitions auxquelles il n'eſt point dérogé par le préſent Arrêt. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-quatre Février mil ſept cent ſoixante-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. pt. J. 1769.
De Fays,	12e.	J.	14
D'Eaubonne,	37e.	J.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1769.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes. .	1095	1077 ½ . . .	1047 ½ . . .
Emp. de la Com.	395	392	392 . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	22	22	25 . . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	46	46 ½	49 . . . . .
Ac. des Fermes.	837 ½	840	835 . . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	7	. . . . .
3e. Loterie. .	2	2	2 . . . . .
Annuités. . .	. . . . .	298	300 . . . . .
Coup. d'An. .	59 ½	59 ½	59 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	40	40	41 . . . . .
Emp. de 30 mil..	46	46 ½	47 . . . . .
Coi. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	49 ½	49 ½	49 ½ . . . .
4e. L. Epoques.	14 ½ 12e 19 ½ .	14 ½	15 12e 20 . . .
Nouette. . .	45 ½	45 ½	45 ½ . . . .
Ac. de la caiſſe .	1005	1002 ½	1000 . . . .
CONTRATS.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bill. de la Com.			
tirage de la C.	. . . . .	3e 387 4e 350	2e 408 3e 378 4e
	. . . . .	. . . (5e 340	. . (345 5e 340
Sur la Ville	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 20.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 17 au 24 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 22 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir; des François, l'*Heureux Retour* de 300 tonneaux, Capitaine *Lehure*, venant des Cayes avec 450 bariques 63 quarts de ſucre brut, 3 quarts de ſucre terré, 16 futailles 14 quarts 2 ancres d'indigo, 9 futailles de café, 80 balles & ballots de coton, 22 cuirs tanés, 48 cuirs ſecs en poil, 28 madriers d'acajou, ſyrop & confitures; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guisleau*, venant d'Oſtende avec couperoſe, plomb en ſaumons & à giboyer, fer blanc & cercles de fer; la *Société*, Capitaine *François Monnier*, venant de Lisbonne avec oranges, figues & coton filé; le *Jean*, Capitaine *Antoine Flouet*, venant de Cadix avec raiſins & figues; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jean Lemeur*, venant de Dahouet chargé de cidre; le *Prince Charles*, Capitaine *Pierre Guilbaud*; la *Félicité*, Capitaine *Etienne Cailleau*; le *Diligent*, Capitaine *Pierre Lavente*, venant tous trois de Redon avec 194 bariques de cidre, merein, bois de conſtruction & à brûler; le *Serpent*, Capitaine *Ioſeph Bourry*; l'*Aimable Suzanne*, Capitaine *Joſeph Corlo*; l'*Union*, Capit. *François Chaton*, venant tous trois de l'orient avec marchandiſes provenant de la vente de la Compagnie des Indes; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jean Guyon*, venant d'Auray chargé de ſeigle; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Cointeau*; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Clequin*, venant tous deux de Vannes avec miel, ſeigle & ſuif; la *Sainte Anne*, Capitaine *Joſeph Calvé*, venant de Saint Malo avec morue ſeche & huile de poiſſon; le *Saint Clément*, Capitaine *Louis Guegan*, venant de Marennes avec 15 tonneaux de vin & bouteilles de verre; la *Bienheureuſe*, Capitaine *Felix Boiſſeau*, venant des Sables chargé de ſel; la *Sophie*, Capitaine *Jean Petit*, venant de Croix-de-Vie avec 30 tonneaux de froment; la *Marie Anne*, Capitaine *Tanguy Loeſtic*, venant de Libourne avec vin, jambons & cuiſſes d'oies; la *Félicité*, Capitaine *Jean Edouard*, venant de Rouen avec plâtre; la *Mignone*, Capitaine *Alexandre Chevalier*, venant de Blaye avec vin & peaux de vaches; la *Paix*, Capitaine *Vincent Laurent*, venant de S. Savinien avec vin, pierres à fuſils & draperie; des Etrangers, la *Bonne Intention*, Capitaine *Thomas Brooks*, venant de Corck avec bœuf, lards, cuirs en poil, ſuif & langues; la *Bonne Eſpér.* Cap. *Gerrit Hillers Smit*, venant d'Amſterdam; le *Tiberius & Iſac*, Capitaine *Gerrit Tickes Swart*, venant de Breſt; l'*Amelin*, Capitaine *Martinus de Lange*, venant de Fecamp tous trois ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Roi Negre*, Capitaine *Cazal*; l'*Africain*, Capitaine *Derud*, allant tous deux en Guinée; le *Saint Caſt*, Capit. *Lehudé*, allant à la Martinique; le *Neſtor*, Cap. *Laurent Guilloré*, allant à Marſeille avec bois d'Inde & de Sainte Marthe, rocou & ſucre brut, des Etrangers, la *Notre Dame de Begogne*, Capitaine, *Jean Ange de Muſques*, allant à Saint Sebaſtien avec fayance & maïs; la *Reine des Anges*, Capitaine *Joſeph-Antoine de la Cueſta*, allant à Bilbao avec fayance, ſucre terré, poivre, cacao & ſavon; la *Catherine Eliſabeth*, Capitaine *Paul Rooſen*, allant à Dantzick avec vin Nantois, indigo & eau-de vie; le *Jeune Jean*, Capitaine *Jean Auker*, allant à Middelbourg avec vin d'Amont & Nantois, café & ſucre terré; l'*Anne Henriette*, Capitaine *Luytien Gisbert*, allant à Hambourg avec indigo, café, ſucre brut & terré; la *Demoiſelle Judith*, Capitaine *Albert Van Brederoode*, allant à Roterdam avec ſucre brut.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 24 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 30 Navires François & 26 Etrangers; des premiers huit venoient des Colonies, ſçavoir; l'*Actif* de 150 tonneaux, Capitaine *Gellibert*, parti de Saint Domingue; le *Glaneur* de 200 tonneaux, Capitaine *Gariteau*, parti du Cap; le *Scipion* de 130 tonneaux, Capit. *Duprat*, parti des Cayes Saint Louis; la *Thetis* de 130 tonneaux, Capitaine *Criquet*, parti de la Guadeloupe; le *Prothée* de 180 tonneaux, Capitaine *Labat*, parti de la Martinique & de la Guadeloupe; le *Vaillant* de 150 tonneaux, Capitaine *Vital Ferbos*; la *Deſirée* de 200 tonneaux, Ca-

pitaine *Depit*; le *Faucon* de 160 tonneaux, Capitaine *Veillon*, partis tous trois de la Martinique, tous chargés de marchandises du cru des Colonies; des 22 autres Bâtimens François faisant ensemble l'encombrement de 1006 tonneaux, 2 venoient de Morlaix, 2 de Dunkerque, 3 de Rouen, 1 des Sables d'Olonne, 1 d'Oleron, 2 de la Rochelle, 3 de Redon, 4 de Nantes, 2 de l'Orient, 1 de la Roche-Bernard & 1 de Dieppe, chargés de diverses marchandises; des 26 Etrangers faisant 2885 tonneaux, 3 venoient de Dublin, 6 de Corck, 1 de Watterford, 1 de Wibourg, 1 de Newcastle, 1 de Londres, 1 de Dantzick, 4 de Stetin, 1 de Konigsberg, 1 d'Amsterdam, 1 de Belfast, 1 de Limerick, 1 de Hambourg, 1 de Roterdam, 1 de Roscof & 1 de Copenhague, chargés de différentes espèces de marchandises pour plusieurs Particuliers & Négociants de Bordeaux,

Suite des Navires en coutume pour les Isles.

Numeros 80. la *Confiance* de la Rochelle, Armateur M. *Tavernier*; 81, l'*Aimable Artibonite*, Armateur M. *Douat*, Courtier pour ces deux Navires le sieur *Chevret*, 82, le *Duc de Duras*, Armateurs MM. *P. Nairac* & fils aîné, Courtier le sieur *Jude*; 83; le *Lion d'Or*, Armateurs MM. *Frescarode*, *Durand* aîné & fils, Courtier le sieur *Delmestre*; 84, la *Bonne Nouvelle*, Armateurs MM. *Risteau* pere & fils, Courtier le sieur *Jude*; 85, la *Chaste Marie*, Armateurs MM. *Monlun* freres, Courtier le sieur *Chevret*; 86, le *Chevalier de Joubert*, Armateur M. *Seignoret*, Courtier le sieur *Delmestre*; 87, l'*Elisabeth*, Armateurs MM. *Frigiere*, *Barthès* & Compagnie, Courtier le sieur *Chevret*; 88, la *Genevieve*, Armateur M. *Corbun*, Courtier le sieur *Jude*; 89, le *Trotel*, Armateur *François Lavaud*; 90. la *Valeur*, Armateur M. *Jacob Griselle*, Courtier pour ces deux Navires le sieur *Chevret*, 91, le *Jeune Arnaud*, Armateur M. *Hosten*, Courtier le sieur *Jude*; 92, les *Trois Amis* de la Guadeloupe, Armateurs MM. *Dubergier* freres, Courtier le sieur *Delmestre*; 93, l'*Aimable Julie*, Armateur M. *Castets*; 94, le *Diogène*, Armateurs MM. *Feger* freres; 95, le *Comte de Carné* de Saint Malo, Armateurs *MM. Joseph Savin*, *Sudreau*, Courtier pour ces trois Navires le sieur *Jude*.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce Port du 14 au 21 Février 1769, 61 Bâtimens Franç. & 24 Etra. des premiers, le Brigantin la *Fortune*, Capitaine *Mathieu Segaud* de Marseille, alloit à Saint Domingue & le Brigantin; la *Vierge de Grace*, Capitaine *Charles Lunel* de Marseille, alloit à la Cayenne; les autres alloient à la Ciotat, à Toulon, à Menton, à Martigues, à Agde, à Hieres, à Sainte Marguerite, à Arles, à Port-Maurice, à Cannes, à Frejus, à Narbonne, à Cette, à Saint Nazaire, à Saint Chamas, à Nice, à Antibes, à Luan, à Gênes, en Corse, à Cagliari, à Livourne, à Naples, à Valence, à Barcelonne, à Venaros, à Bayonne, en Morée, en Syrie, à Alexandrie, à Smyrne, en Barbarie, à Tunis, à Cadix, à Pontrieux, au Havre, à Saint Valery & à Stockholm, chargés de diverses marchandises du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 4 Mars.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 17 Février 1769.

shillings.

LE quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	30 à 38
De Drêche	20 à 26
De Seigle	20 à 21
D'Orge	14 à 18
D'Avoine	11 à 14

Le quarter du meilleur froment étant à 38 shillings, c'eſt ſur le pied de 24ᴴ 13ß de France le ſeptier de Paris.

SUITE DES OBSERVATIONS DE M. WALLERIUS,

Sur l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences.

La 3ᵉ queſtion que M. Wallerius s'étoit faite conſiſtoit à examiner *s'il étoit poſſible de communiquer aux ſemences une vertu capable de les faire croître juſqu'à la maturité ?*

Cet Auteur paroît être pour la négative ; mais avant que de donner les raiſons qui l'obligent à rejetter ce ſyſtême, il rapporte ce qui a été tenté pour réuſſir dans cette opération. Cardanus, dit-il, dans ſon Livre XIII, page 513 *de la ſubt*, rapporte qu'on peut communiquer aux ſemences une vertu capable de les faire croître juſqu'à la maturité, en enduiſant d'huile les ſemences qu'on veut avancer. Ce ſecret paroît confirmé par une expérience qu'on trouve dans le Journal des Sçavants de l'année 1684, page 53. On trouve encore dans ce même Journal de l'an 1685, qu'Ed. Wilde avoit fait germer dans l'eſpace de deux heures des ſemences de laitues, après les avoir miſes dans une terre qu'il avoit préparée pour cela. Regnaut, dans ſon Extrait de Phyſique, tome 3, page 62, aſſure que la même choſe peut ſe faire en amoliſſant les graines de laitue dans de l'eau-de-vie, & les mêlant enſuite avec de la chaux & de la fiente de pigeon.

M. Wallerius révoque en doute toutes ces expériences, & il penſe qu'il eſt auſſi impoſſible de communiquer aux ſemences la vertu de croître, que de prétendre, contre toute expérience, qu'un embryon peut tirer ſon accroiſſement & ſa perfection de cette même nourriture qui le ſubſtantoit dans ſon premier être dans le ſein de ſa mere. La communication de cette vertu végétative eſt contredite par les expériences de Bacon de Verulam, qui nous apprend dans ſon Hiſtoire Naturelle, que des ſemences amolies dans du vin de Malvoiſie & de l'eſprit de vin, n'avoient eu aucun accroiſſement ; ce qui eſt aiſé à concevoir, puiſque les parties ſpiritueuſes de ces liqueurs devoient reſſerrer & même corroder les ſemences plutôt que de les amollir & leur faciliter le développement. Ces expériences ſont encore détruites par celles de Kraftius dans les nouveaux Mémoires de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

l'Académie de Petersbourg. Ce ſçavant Académicien a obſervé que l'eſprit de vin, le lait, l'urine & le miel ne facilitent point l'accroiſſement des ſemences. Il accuſe même de fauſſeté les opinions d'Antoine Legrand, de Bacon & de l'Auteur anonyme dans ſon Livre intitulé *Découverte des Secrets de la Nature*. Hales, *dans ſa Statique des Végétaux*, eſt du même avis que Krafius. Bonnet, *dans ſes Recherches ſur l'Uſage des Feuilles*, a obſervé que les feuilles s'électriſoient en leur faiſant pomper des liqueurs ſpiritueuſes & vineuſes. Enfin M. Wallerius s'eſt convaincu lui-même, par les expériences qu'il a faites, que les ſemences trempées dans l'huile, y contractent une certaine dureté qui les empêche de germer.

Notre Auteur paroît avoir aſſez prouvé que l'eau & la graiſſe réſoutes en vapeurs ſervent d'unique nourriture aux végétaux, & que ceux ci retiennent très-difficilement quelque choſe des matieres plus tenaces & ſpiritueuſes.

C'eſt donc en ſuivant les principes de la ſaine Phyſique qu'on rejettera tous ces prétendus ſecrets, dignes des ſiecles d'ignorance, & qui peuvent faire beaucoup de tort à l'Agriculture.

REMARQUES

Sur le Riz qui ſe diſtribue à la Paroiſſe Saint Roch à Paris.

A quatre heures après midi on allume le feu, à ſix heures on met le Riz dans la marmite, on le fait cuire à petits bouillons, parce qu'autrement il brûleroit. Entre huit & neuf, avant que de s'aller coucher, on a ſoin d'examiner ſi le feu eſt ſuffiſant pour faire mitonner le Riz toute la nuit.

Cette longue & légere ébullition rend d'autant plus ſain cet aliment, que la partie glutineuſe en eſt totalement détruite, tel que dans les crêmes de Riz, d'Orge, &c. nourritures préparées pour les malades. Cette maniere eſt moins gênante que celle où l'on fait crever le Riz, en remuant continuellement, & en ajoutant peu à peu l'eau ſuffiſante pour cet effet.

Pommes de Terre.

La méthode de piler les pommes de terre eſt infiniment plus prompte & moins embarraſſante que celle de les peler; mais il faut avoir l'attention de les piler ſortant du feu, autrement il faudroit les peler; parce que la peau s'amalgamant alors avec la pulpe, empêcheroit qu'elles ne paſſaſſent à la paſſoire, & il y auroit beaucoup de perte, comme on l'a éprouvé. On ſe ſert depuis peu à S. Roch d'une maniere de les cuire, plus prompte & plus économique.

On a fait conſtruire au commencement de l'hyver un fourneau qui économiſe beaucoup de bois. Il eſt compoſé de trois foyers qui correſpondent par des ouvertures latérales, leſquelles ſe ferment & s'ouvrent à volonté, par le moyen de deux plaques de fonte montées dans des couliſſes. Aux deux foyers des extrêmités ſont ſcellées les deux grandes marmites, l'une deſtinée au Riz, & l'autre au bouillon des Pauvres; dans le milieu eſt la petite marmite de dix-neuf pouces de diamétre, ſur vingt pouces de profondeur.

C'eſt dans cette petite marmite que l'on fait cuire, depuis quelque temps, les pommes de terre. Pour cet effet, on les met dans un panier d'ozier fait exprès, & qui entre aiſément dans cette marmite; (il y a un demi-pouce de diſtance entre la circonférence du panier & les parois de la marmite.) Lorſqu'elles ſont cuites, on les tire facilement, par le moyen de deux anſes auſſi d'ozier, attachées au rebord du panier, & l'eau s'en égoutte en même temps. Ces deux anſes ſont mobiles, ſe plient ſur les pommes de terre, & n'empêchent point de couvrir la marmite.

Les pommes de terre, cuites & préparées immédiatement avant que de s'en ſervir, ſont meilleures que préparées la veille.

Les avantages qu'on retire de la culture des pommes de terre, ſont connus dans tous les pays où on les cultive. Elles ſervent de nourriture aux hommes, & offrent une reſſource aſſurée dans des temps de diſette.

Leur ſalubrité eſt prouvée par le grand uſage qu'on en fait dans beaucoup de Provinces du Royaume: auſſi des Citoyens zélés

pour le bien de l'humanité s'occupent à encourager cette culture si utile au pauvre Peuple.

Cette culture est des plus économiques, puisqu'elle peut être faite dans les terres en jacheres ou en repos, & que, loin de dégraisser la terre, elle paroît la rendre plus propre à l'ensemencer de bled.

On peut consulter un excellent Mémoire sur cet objet, fait par M. Mustel, à Rouen, chez la veuve Besogne 1767.

Ce Riz bien préparé produit 418 à 425 livres; au-dessus ou au dessous de ces deux termes, il est ou trop clair ou trop épais. La spatule qui sert à mêlanger les matieres, sert aussi de régle, par le moyen d'une échelle qu'on y a pratiquée, & qui indique la quantité de Riz qu'on a à distribuer.

La marmite de 30 pouces de diamètre, sur 20 de profondeur, est de cuivre bien étamé, munie d'un couvercle de fer blanc qui s'y emboîte. Quoique le Riz y soit près de quinze heures, il n'y a rien à craindre de la part de ce métal, parce que la matiere est dans une légere mais continuelle ébullition. D'ailleurs le Riz donne un enduit qui recouvre les parois de la marmite & en conserve l'étamage, & c'est pour ce même effet qu'on se sert d'une cuiller de bois, pour servir le Riz, qu'on ne lave la marmite, & qu'on n'en étanche l'eau qu'avec une éponge, ce qui accélere encore cette manipulation.

La suite à l'Ordinaire prochain.

Annonce de Livres.

Lettres périodiques, sur les Animaux, les Végétaux & les Minéraux.

De toutes les Sciences, la plus intéressante pour la Société civile, est la Science économique; elle est fondée sur les principes de l'Histoire Naturelle & de la vraie Physique; elle se divise en trois branches; en Science économique Animale, qui renferme tous les avantages que l'Homme peut retirer du regne animal pour ses besoins; en Science économique Végétale, qui comprend généralement tous les Végétaux, & par-là, les principes de l'Agriculture; & en Science économique Métallique, qui s'étend sur toutes les Terres, les Pierres, les Mines & tout ce qui regarde leur exploitation, ensemble leur utilité. Les Lettres qu'on annonce ici par souscription, considerent la Science économique sous ces trois différens aspects; celles sur les Végétaux paroissent depuis le 16 Août dernier régulierement tous les huit jours; on peut juger de l'intérêt de ces mêmes Lettres par le Précis des matieres dont elles traitent.

Les Lettres sur le regne Animal ne seront pas moins curieuses, utiles & intéressantes, elles serviront pareillement de fastes aux Animaux, & formeront la plus belle collection qu'on puisse aussi desirer dans ce genre; on y traitera de l'Homme considéré naturellement, physiquement & médicalement; on fera passer en revue toutes ses maladies, & on y détaillera la méthode de les guérir. On parlera dans ces Lettres des autres Animaux, tant étrangers que domestiques, on y traitera de leur anatomie, de leurs mœurs, de leur nourriture, de leurs maladies & de leur utilité, tant pour la Médecine que pour les différens usages économiques.

On souscrira chez *Durand*, Libraire, à Paris rue Saint Jacques, chez les principaux Libraires de l'Europe & aux différens Bureaux des Postes. Le premier Volume de ces Lettres, qui a paru l'année précédente, se payera sur le même pied. La souscription pour les Lettres sur les Animaux, sera pour l'année entiere de 16 livres franche de port; de 14 liv. pour Paris, aussi franche de port, & de 10 liv. 8 sols, en les prenant directement chez le Libraire. Tous les Mardis de chaque semaine il paroîtra régulierement une Lettre sur les Animaux & une sur les Végétaux; on se propose d'y joindre à la suite une troisième Lettre sur les Minéraux, pour former par-là un corps complet d'Histoire Naturelle & de Science économique. Ceux qui desireront se procurer ces Lettres, sont priés d'affranchir celles par lesquelles ils les demanderont au Libraire, ensemble le montant de l'abonnement; on pourra se servir des différens Bureaux des Postes, pour faire tenir le prix de ces Lettres.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 18 juſqu'au Mercredi 22 Février 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 72 muids 11 ſept. de froment, 7 ſeptiers de méteil, 3 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 303 muids 4 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 176 muids de froment, 27 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 832 muids 11 ſeptiers de farines, ce qui a fait 248 muids 11 ſeptiers de froment, 7 ſeptiers de méteil, 31 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 1136 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 117 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 109 muids 9 ſeptiers, ce qui a fait 226 muids 9 ſeptiers.

Le Mercredi 22 Février, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1643 muids 9 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 439 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1204 muids 3 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 26 à 32 ℔; le méteil, 20 ℔; le ſeigle, de 16 à 19 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 27 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 17 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

LETTRE

De M. Deshayes, aux Auteurs.

MESSIEURS,

Partageant avec Mrs les Habitans de la Guadeloupe, dont j'ai l'honneur d'être le Député, tous les ſentimens qu'ils ont montrés avant & au départ de M. le Comte de Nolivos, leur Gouverneur Général, & ma foible plume ne pouvant vous tracer que trop imparfaitement les éminentes qualités & tous les éloges que mérite ce digne Chef, je prends le parti de vous prier de faire inſérer dans votre Gazette du Commerce la Relation incluſe; vous y ferez joindre auſſi ma Lettre, ſi vous le jugez convenable.

EXTRAIT

Des Feuilles Hebdomadaires de la Guadeloupe, du Vendredi 30 Décembre 1768.

DE LA BASSE-TERRE, *le 30 Déc. 1768.*

Nous avons parlé dans une de nos dernieres Feuilles des ſentimens que MM. *du Conſeil Souverain* ont marqués à M. le Général pendant la Séance de Novembre, & du repas qu'ils lui ont donné à l'occaſion de ſon départ. Tous les Ordres de la Colonie ne ſe ſont pas moins empreſſés de lui offrir à l'envi des témoignages éclatants de regrets & de reconnoiſſance; un concours nombreux des Commandans & Majors de Milice, & des autres Habitans les plus diſtingués de tous les Quartiers, s'eſt joint depuis dix à douze jours à ceux de la Baſſe-Terre, pour lui rendre un hommage juſqu'ici ſans exemple, & d'autant plus ſincere, que l'eſpérance ni la crainte n'y pouvoient plus avoir de part.

MM. les Officiers de Milice du Quartier *de la Baſſe-Terre* ont fait agréer à M. le Général, le 22 de ce mois, un dîner auquel M. l'Intendant, les différens Chefs, & les principaux de tous les Ordres du Gouvernement, ſe ſont raſſemblés au nombre de 120 Convives.

Le 26, MM. les Négocians lui ont préſenté un repas auſſi bien ordonné qu'exécuté, ſur le Cours dont il a embelli le Bourg S. François. On avoit pratiqué ſur cette agréable promenade deux ſallons ſpacieux, formés avec des tentes & ornés de verdure; M. le Général au milieu de l'Aſſemblée, compoſée comme la premiere, & de 140 perſonnes, y eſt entré au bruit du canon de toute la Rade. Tous les regards ſe porterent bien-tôt ſur une tapiſſerie artiſtement placée dans l'enfoncement, dont les tableaux

marquoient le ſentiment public : ils préſentoient trois arcades ; celle du milieu portoit au deſſus les Armes de M. le Comte de Nolivos, ayant l'Abondance & la Renommée pour ſupport, avec cette deviſe : *videre tranſit, vidiſſe manebit ;* & le centre figuroit le Cours ſur lequel on voyoit la Fontaine que M. le Général y a deſtinée, avec cette inſcription : *fletibus unda fluit.* L'arcade du côté droit étoit ſurmontée du Portrait de M. le Général, tenant d'une main la Guadeloupe, & de l'autre la Grande-Terre, & les rapprochant à l'endroit de *la Riviere ſalée*, où il a établi entre ces deux Iſles, à travers des marais regardés juſqu'ici impraticables, une communication qui procure également la commodité des Habitans & du Commerce pendant la paix, & la ſûreté de la Colonie pendant la guerre, avec cette inſcription : *gratâ mente repoſtum.* Cette arcade renfermoit le Quartier & la Paroiſſe du *Matouba*, où M. le Général a établi la *Hatte commune* & fixé les nouvelles Peuplades envoyées par le Roi, auſſi utilement pour elles que pour le Public, avec cette inſcription : *Deus nobis hæc otia fecit.* L'arcade du côté gauche, ſurmontée du nouveau *Port des Saintes*, aſyle aſſuré contre les ouragans, avec cette inſcription : *non timet Æolum, ridetque procellas*, offroit dans l'intérieur l'image du départ de ce Chef chéri : on y voyoit la Rade *de la Baſſe-Terre*, & le lieu de l'embarquement, où *la Colonie*, ſous la figure d'une Femme éplorée, eſſayoit de retenir M. le Comte de Nolivos, qui lui montroit, avec une fermeté mêlée de tendreſſe, le vaiſſeau *le Bourbon* ſur le point de nous le ravir ; on y remarquoit auſſi dans le lointain le Soleil couchant à demi-plongé dans l'horizon, environné de cette inſcription : *lucem mihi redde priorem.*

Pendant qu'on buvoit à la ſanté de M. le Général, au bruit de l'artillerie de la Rade, un Enfant, ſous la forme d'un Génie, lui préſenta des vers. A huit heures du ſoir, M. le Général ſe retira au Gouvernement, accompagné des Convives & ſuivi d'une grande affluence de peuple.

Le 28, MM. les Commandans & Majors des différens Quartiers préſenterent à M. le Général, dans la même ſalle du Cours, un repas qui ne le cédoit point à celui du 20. On y invita 40 Dames les plus diſtinguées *de la Baſſe-Terre* & des environs : l'Aſſemblée fut de 250 perſonnes à une même table ; de nouveaux vers furent préſentés à M. le Général. Le troiſième ſervice ayant pris ſur la nuit, l'intérieur de la ſalle ſe trouva tout-à-coup magnifiquement illuminé ; le feu de la Rade ne ceſſa de ſe répéter, & le tout ſe termina comme la premiere fois.

On ne dira point que ces Fêtes reſſentent trop les plaiſirs dans des momens conſacrés à la triſteſſe ; le ſentiment & la reconnoiſſance publics empruntent toujours les couleurs de la joie : M. le Général y a marqué la plus grande ſenſibilité.

Le 29, M. le Général, après avoir dîné avec M. l'Intendant, Madame ſon épouſe, & nombreuſe Compagnie, chez M. le Comte Malartic, Colonel du Régiment de Vermandois, à qui il a laiſſé le commandement général, s'embarqua au ſoleil couchant pour Saint-Domingue, où le Roi lui a permis de paſſer avant ſon retour en France.

Rien ne fut plus à propos imaginé que les emblêmes repréſentés ſur le Cours : ce dernier moment les a réaliſés ; trente chaloupes, remplies d'Officiers & de Citoyens, ont accompagné M. le Général juſqu'à ſon bord ; une foule de peuple attendri couvroit le rivage de la mer, & ne l'a quitté qu'après avoir perdu de vue ſon Chef, ſon Protecteur, ſon Pere, qui ſera ſuivi par ſes vœux.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 18 Février 1769.*

ON vient de préſenter à la Société des Arts un modele de Muſique imprimé par une nouvelle méthode, qui eſt de l'invention de M. Henry Fonght, homme doué d'un génie vraiment inventif. La Société, après avoir examiné ce modele, a approuvé la méthode, & a décidé que cette façon d'imprimer la Muſique ſurpaſſoit toutes celles qui juſqu'ici avoient été en uſage

dans la Grande Bretagne, & qu'elle réuniſſoit tous les avantages de la Gravure, ſoit en bois, ſoit en étain ou en cuivre, ſans exiger cependant les mêmes frais. C'eſt une nouvelle preuve du grand progrès que les Arts font parmi nous.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *1 Mars 1769.*		LYON. *le 21 Février.*		BORDEAUX *le 17 Fév.*		LONDRES. *le 17 Fév.*	
						Eſcalins.	
Amſterdam,	55 1 8e	Amſterdam,	55 3 8e	Amſt.	55 ½	Amſt. à 2 uſ.	34 10
Lond.	32	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	32	Dito à vue	34 6
Hambourg,	182	Vienne,	51 ½	Hamb.	26 5 16e à 3 8e	Hamb.	33 2
Madrid,	14 19 6	Lond.	32 ½	Paris, à vue.	¼ p ⁰/₀ p.		
Cadix,	14 18 6	Livourne,	95 3 8e			*Den. ſt.*	
Livourne,	95 ½ à ¾	Genes.	93 ½	*du 20 Fév.*		Paris à un j. d. d.	31 5 8e à 11 16e.
Lyon,	au pair.	Madrid.	74 ½			D° à 2 uſ.	31 7 16e
		Cadix,	74 ¼	Amſterd.	55 5 16e à 3 8e	Bordeaux.	31 ¼.
		Paris,	¾ perte.	Londres,	32 1 16e	Cadix.	39 ½ 3 8e
		Marſeille,	2 ½ p.	Hamb.	26 7 16	Liſbonne	66 3 8e
		Dépôt pour é.	3 8e	Paris échu	⅛ p. ⁰/₀ p.	Livourne,	50 ⅛
		Piaſt.	48 15				

RÉPONSE

A une Queſtion de Commerce, par M. D. Y.

La déciſion ſur la queſtion de Commerce inſérée dans la Gazette N.° 65 de l'année derniere, au ſujet *d'un Particulier aſſigné en paiement de marchandiſes, dont le Marchand ne peut lui fournir d'autres preuves de la vente qu'il lui en a faite, que la foi de ſes Livres a*, je crois, lieu par-tout; du moins j'ai toujours vu juger conformément dans les reſſorts des Parlemens de Paris & de Rouen, à moins que des circonſtances particulieres, comme une mauvaiſe foi reconnue chez l'Acheteur, ou autre choſe, n'eût engagé à juger en faveur du Marchand; & je ſuis, quoique Marchand, du ſentiment des Avocats conſultés, que cela eſt inconteſtable dans le point de droit, diſant avec eux que perſonne ne peut ſe faire un titre ſoi-même.

Les art. 7 du titre 1^er^, & 1^er^ du titre 3 de l'Ordonnance du Commerce, qui ſont les ſeuls relatifs à cette queſtion, ne diſent ni pour ni contre, quoiqu'il y ait lieu de préſumer que l'intention du Légiſlateur fût que les livres des Marchands fiſſent foi, de Marchands à Particuliers, comme de Marchands à Marchands: cependant je conviens que cette loi ſeroit au préjudice des Particuliers, & les expoſeroit à payer, par la mauvaiſe foi des Marchands ou Ouvriers, ce qu'ils ne devroient pas; mais auſſi, en ſubſiſtant ſur le pied d'aujourd'hui, de même le Marchand eſt ſujet, & cela n'arrive que trop ſouvent, à perdre ce qui lui eſt réellement dû par les Particuliers.

Pour éviter l'abus de part & d'autre, je propoſerois que le Commerce ſollicitât un Arrêt du Conſeil, qui enjoignît à tous Marchands, tant en gros qu'en détail, Ouvriers, Artiſans, &c. de tenir, outre ceux déſignés par l'Ordonnance, un livre ſur lequel ils inſcriroient tous les premiers du mois par noms de ceux à qui ils auroient livré, dates, eſpeces, quantité, qualité, prix & ſommes, les Particuliers non Marchands, deſquels ils n'auroient point d'arrêté de compte ni autres ſûretés, à qui ils auroient fourni pen-

dant le mois précédent marchandiſes ou ouvrages, & que le même jour ils en dépoſeroient un état certifié au Greffe de la Juriſdiction Conſulaire, ou au défaut de celle de l'Hôtel de Ville ou toutes autres, dont le Greffier donneroit, après le collationnement, reconnoiſſance au bas de l'arrêté fait ſur ledit livre; en vertu duquel livre, des formalités ci-deſſus énoncées, du ſerment du Demandeur, & la demande faite dans le temps preſcrit par l'Ordonnance, le Particulier ſeroit condamné au paiement, faute par lui de pouvoir donner des preuves convaincantes de la juſtice de la demande.

Les Particuliers qui ne feroient point inſcrits ſur ledit livre & états dépoſés, ſeroient déchargés ſur leur ſerment de la demande du Marchand.

Cette loi opéreroit un grand bien pour l'un & l'autre; le Particulier trouvant plus difficilement crédit, ſe paſſeroit du ſuperflu qui le gêneroit dans ſes finances; & pour éviter l'eſpece de deshonneur, car il paſſeroit pour tel parmi le monde qui ſe qualifie d'honnêtes gens, d'être inſcrit ſur l'état dont je viens de parler, il payeroit comptant, ou au moins dans le mois, ce qu'il acheteroit.

Le Marchand étant aſſujetti à ces formalités, prêteroit moins, ou avec plus de diſcretion, eſſuieroit peu & de modiques pertes, ſes fonds lui rentreroient ſouvent, & lui procureroient les avantages d'être plus exact à ſes engagemens, par conſéquent de ne point perdre, mais d'augmenter ſon crédit chez ſes Correſpondans, d'avoir meilleur marché, payant comptant ou en majeure partie, & de ſe procurer une vente plus conſidérable, par la diminution qu'il ſeroit en état de faire ſur ſes articles, dernier avantage dont le Public ſe reſſentiroit comme lui.

Je ſens bien que je n'extirpe pas le mal; dans l'eſpace d'un mois, comme dans un an, il peut ſe faire des friponneries par celui qui y eſt naturellement porté; mais je le concentre tellement, que ſon effet devenant de peu de conſéquence, & ſans progrès, il ſe trouve preſque anéanti.

Je doute qu'on puiſſe trouver un moyen pour le détruire totalement: cependant ſi quelqu'ami du bon ordre en donnoit un, je ſerois charmé d'en avoir communication par votre Gazette.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du premier Mars 1769.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Dur Perou à	698			
Les guinées à	712			
Ducats à	97	15	98	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	100			
Or à 20 karats à . . .	84	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	52	5		
Piaſtres, ...	49	2	6	

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 17 Février.

	L'ONCE.		
Or monnoyé	3 ℔	19 ß	9 d.
dito en barres (*a*) . . .	3	19	9
Pieces de huit. Grandes pillares . .		5	5 ⅓
d°. petites		5	5 ⅓
Grandes pillares du Mexique		5	5 ⅓
d°. petites du Mexique.		5	5 ⅓
Argent en barres (*b*) . .		5	6 ⅓

Du 10 Février.

Or monnoyé	3 ℔	19 ß	10 d.
dito en barres	3	19	10
Pieces de huit. Grandes pillares . .		5	5 ⅓
d°. petites		Idem.	
Grandes pillares du Mexique		Id.	
d°. petites du Mexique.		Id.	
Argent en barres . . .		5	7

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entre pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

FINANCES.

SUITE de l'Indication des jours de Payement en chaque Mois.

TROISIEME LOTERIE ROYALE.

Octobre 1769.

Lundi... 5..de N°.	627883	à 628098.
Mercr... 4.....	628099	à ...323.
Vend.... 6.....	...324	à ...540.
Mercr...11.....	...541	à ...775.
Vend...13.....	...776	à ...990.
Lundi ..16.....	...991	à 629236.
Mercr...18.....	629238	à ...469.
Vend...20.....	...471	à ...691.
Lundi ..23.....	...692	à ...920.
Mercr...25.....	...921	à 630150.
Vend...27.....	630151	à ...386.
Lundi ..30.....	...388	à ...616.

Novembre 1769.

Lundi .. 6.....	...617	à ...796.
Mercredi 8.....	...797	à 631012.
Vend...10.....	631013	à ...206.
Lundi ..13.....	...207	à ...418.
Mercr...15.....	...419	à ...633.
Vend...17.....	...635	à ...862.
Lundi...20.....	...863	à 632094.
Mercr...22.....	632095	à ...302.
Vend...24.....	...303	à ...522.
Lundi ..27.....	...523	à ...746.
Mercr...29.....	...747	à ...971.

Décembre 1769.

Vend...1er.....	...372	à 633207.
Lundi .. 4.....	633208	à ...449.
Mercredi 6.....	...464	à ...697.
Lundi ..11.....	...698	à ...930.
Mercred.13.....	...931	à 634138.
Vendred.15.....	634139	à ...375.
Lundi ..18.....	...376	à ...556.
Mercred.20.....	...557	à ...787.
Vendred.22.....	...788	à 635067.
Vendred.26.....	635068	à ...366.

Janvier 1770.

endredi 5.....	635367	à 635734.
Lundi .. 8.....	...736	à ...985.
Mercred.10.....	...986	à 636212.
Vendred.12.....	636213	à ...442.
Lundi ..15.....	...443	à ...677.
Mercred.17.....	...678	à ...883.
Vendred.19.....	...884	à 637084.
Lundi ..22.....	637085	à ...262.
	...263	& suiv.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. pt. J. 1769.
Garnier,	9e.	J.	4
Raynal,	10e.	C.	4
De Pigis,	11e.	D.	4
Caron,	16e.	H.	4
De la Rue,	22e.	J.	4
Penchein,	25e.	L.	4
Lenoir,	45e.	B.	4
De la Rue fils,	50e.	C.	4
Philippes,	52e.	C.	7
Pannelier,	63e.	F.	3

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1769.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 1 Mars.*
Ac. des Indes.	1145	1135	1130
Emp. de la Com.	423	423	398
Prom. à 5 p 8.	22.	21	21
Prom. à 4 p 8.	44	44 ½	45
Ac. des Fermes.	847 ½	847 ½	845.
Amortissement.			
2s. p. l. du Dix.	7	7	7
3e. Loterie.	3 1769		
Annuités.	300	300	300
Coup. d'An.	59 ½	59 ½	59 ½
Emp. de 50 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.		46	46
Col. 1759.			
Canada.	49	49 ½	49
4e. L. Epoques.	14	14 ½ 15	15 12e 19 ½
Nouette	45	45	45
Ac. de la caisse	1025	1025	1025
Bill. de la Com.			
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e 415 5e 360	2e 415 5e 360	2e 413
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 18.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Janvier 1769 : ſçavoir ;

PAR TERRE.

Pour *Basle en Suiſſe*, 3865 liv. d'indigo, 573 liv. de cacao, 810 liv. de rocou ; pour *Marſeille*, 199 bariques 5 quarts de ſucre blanc, 15251 liv. de café, 8398 liv. de cacao ; pour la *Suiſſe*, 1 barique de ſucre blanc, 360 liv. d'indigo, 537 liv. de café, 102 liv. de cacao ; pour la *Franche-Comté*, 6 bariques de ſucre blanc.

PAR MER.

Pour *Breme*, 10 bariques de ſucre blanc, 325 liv. d'indigo, 125547 liv. de café ; pour *Hambourg*, 317 bariques de ſucre brut, 1059 bariques 9 quarts de ſucre blanc, 19938 liv. d'indigo, 263626 liv. de café, 2325 liv. de rocou ; pour *Amſterdam*, 170 bariques 2 quarts de ſucre brut, 901 bariques 32 quarts de ſucre blanc, 11137 liv. d'indigo, 63686 liv. de café ; pour *Roterdam*, 279 bariques de ſucre brut, 122 bariques de ſucre blanc, 18359 liv. de café ; pour l'*Allemangne*, 3005 liv. d'indigo ; pour *Barcelonne*, 1 barique de ſucre blanc ; pour *Livourne*, 40 bariques 1 quart de ſucre blanc, 1220 liv. de café ; pour *S. Ander*, 312 bariques de ſucre blanc ; pour *Bilbao*, 59 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 5372 liv. de cacao ; pour *Saint Sebaſtien*, 94 bariques de ſucre blanc ; pour la *Catalogne*, 4 bariq. de ſucre blanc ; pour *Stetin*, 792 bariques de ſucre brut 197 bariques de ſucre blanc, 280 liv. d'indigo, 735 liv. de café ; pour *Dorth*, 79 bariques de ſucre brut ; pour *Altena*, 829 liv. de rocou ; pour *Lubeck*, 9 bariques de ſucre blanc ; pour *Bayonne*, 20 bariques de ſucre brut, 52 bariques de ſucre blanc, 180 liv. de café ; pour *Anclam*, 331 liv. d'indigo, 5145 liv. de café ; pour *Embden*, 14614 liv. de café ; pour *Middelbourg*, 4956 liv. dito ; pour la *Savoje*, 3859 liv. dito.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 31 Janvier au 12 Février 1769, il eſt entré dans le Port de Bordeaux 11 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir ; des François, la *Rencontre* de 200 tonneaux, Capitaine *Toebaerts* ; la *Navette* de 70 tonneaux, Capitaine *Duſaux* ; la *Poline* de la Rochelle & de 200 tonneaux, Capitaine *Lebrun*, venant tous trois de la Guadeloupe ; le *Comte de Dennery* de 180 tonneaux, Capitaine *Jean Brunet*, venant de la Martinique, le *Duc de Duras* de 300 tonneaux, Capitaine *Dugaſt*, venant de Saint Domingue ; le *Ramier* de 200 tonneaux, Capitaine *Guillot*, venant du Port au Prince, de Leogane & de Saint Marc, chargés tous ſix de différentes marchandiſes du cru des Colonies pour pluſieurs Particuliers & Négociants de Bordeaux ; l'*Apollon* de Rouen ainſi que le ſuivant, Capitaine *Marais* ; la *Marguerite Marie*, Capitaine *Fremont*, venant tous deux de Rouen avec broſſerie, toile, plâtre, craie, mercerie, cidre & verre à vîtres ; la *Bonne Foy* d'Argenton, Capitaine *Corrie*, venant de Vannes avec fer en verges & langues fourrées ; la *Bagatelle* de S. Breac, Capitaine *le Dépenſier*, venant de Saint Malo avec toile & beurre ; le *Phenix* de Dunkerque, Capitaine *Morel*, venant de Lisbonne avec laine & confitures ; des Etrangers, le *Salvator* de Flinsbourg, Capit. *Boyſ...*, venant de Saint Sebaſtien avec ancres de fer, fer en barres, moules & traques d'avirons ; l'*Amitié* de Serixé, Cap. *Stoffels*, venant de ce même Port avec planches de ſapin, beurre & fromages ; le *Patriot* de Stetin, Cap. *Macknou*, venant de Londres avec beurres & alun de roche ; le *Zée Wick* de Middelbourg chargé de bierre ; la *Demoiſelle Alida* d'Amſterdam, Capitaine *Hanſen*, venant de Hambourg avec laine, chanvre en rame, froment, fer blanc, cuivre & autres marchandiſes.

DE LA GUADELOUPE, *le* 30 *Décemb.* 1768.

Prix de quelques denrées.

Sucre de M Hurault de 58 livres *le cent* ; premiere qualité, de 53 à 54 livres ; deuxiéme dito, de 50 à 52 livres ; troiſieme dito, de 48 à 49 livres ; commun, de 34 à 38 livres ; tête, de 30 à 33 livres ; café, de 22 à 22 ſols 6 deniers *la livre* ; coton, de 117 à 120 livres *le cent* ; cacao, 13 à 15 ſols *le cent*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janv. 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.
AUCH.	23 19
Auvillars.	20 12 6
Beaumont.	23 10 5
Fleurance.	18*15
Girons.	19 17 6
Grenade.	24*16
Layrac.	22
Iſle Jourdain.	25*10 5
Mirande.	21
Montrejau.	22 13 5
Muret.	23 8
Nogaro.	19 3 4
Tarbe.	23 8 9

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	4	2
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	9	15	6
Foin le q.	2	10	3
Paille le q.	1		9

GRENOBLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.
Briançon.	23 12 6
Buis.	28
Creſt.	25 17 6
Embrun.	22*10
Gap.	
GRENOBLE.	24 8 6
Montelimart.	28*12
Romans.	25 10
Valence.	26
Vienne.	24

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	7	10
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	9		10
Foin le q.	3	1	6
Paille le q.	1	3	3

LIMOGES.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.
Angoulême.	22* 8 9
Bourganeuf.	
Brive.	20 1 11
LIMOGES.	18
Tulle.	16* 9

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	4	11
Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	5	10	
Foin le q.	2	10	
Paille le q.	1		7

POITIERS.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.
Chatelleraut.	21 12
Chatillon.	24
Confolens.	17*14
Fontenay.	23 5
Les Sables.	26* 2
Nyort.	16 16
POITIERS.	22 5 9
St. Maixent	21 16 10
Thouars.	19 16

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	16	5
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	7	15	6
Foin le q.	3	2	9
Paille le q.	1		3

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 25 Février.

AGRICULTURE.

SUITE DES OBSERVATIONS DE M. WALLERIUS,

Sur l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences.

NOTRE Auteur, en parlant des maladies qui affectent les plantes, & pour leſquelles il voudroit qu'on trouvât des remédes efficaces, ne pouvoit s'empêcher de parler des vers & des inſectes qui attaquent les ſemences ou les plantes. Il eſt évident, dit M. Wallerius, que les vers ne tirent pas leur origine des ſemences, & il autoriſe cette aſſertion des expériences de Kraftius qu'on trouve dans le ſecond volume des Mémoires de l'Académie de Petersbourg. Cet Académicien a obſervé dans des haricots, qu'il avoit plantés depuis quatre jours, des vers longs & velus, rongeant les feuilles du germe qui commençoient à paroître. Il a enſuite eſſayé de planter de ces haricots & d'autres ſemences dans une terre bien deſſechée, il les a arroſées avec de l'eau diſtillée, & il n'a plus trouvé de vers. *On doit donc chercher*, continue M. Wallerius, *l'origine de ces vers dans la nature des terres qui leur ſervent d'une retraite gluante & appropriée à leur nature.*

Notre Auteur penſe que les vers cachés dans la terre n'attaquent les ſemences que lorſqu'elles ont déja quelques principes de corruption. Les Cultivateurs ont éprouvé que les vieilles ſemences devenoient plutôt la proie des vers que les nouvelles. Il en eſt de même des vers qu'on trouve dans le corps humain; ils ne peuvent vivre que dans un ventricule foible & rempli de viſcoſités, tel que celui des enfans. D'où M. Wallerius conclut que puiſque les vers ne peuvent vivre que dans une terre viciée, & qu'ils n'attaquent ordinairement que des ſemences qui le ſont déja, le meilleur reméde contre ces vers eſt de tâcher de corriger la nature des terres, & de choiſir les meilleures ſemences pour les confier à la terre.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici une obſervation au ſujet de l'expérience que M. Kraftius a faite ſur des haricots. Toutes les fois qu'on en a mis en terre de trop bonne heure, c'eſt-à-dire, en Février, ou les premiers jours de Mars, & par un temps humide & froid, ils ont pourris & ſe ſont trouvé rongés de petits vers longs & très-déliés. (Il s'agit de bonne ſemence d'un an.) Si l'on a conſervé de cette ſemence, & qu'on la mette en terre à la fin de Mars, & même en Avril, par un temps ſec & doux, elle proſperera, & elle ne ſera point ſujette à l'accident des premieres. Quelle peut être la cauſe de la corruption des unes & de la fructification des autres? Car il eſt ici queſtion de la même terre & de la même ſemence. Il n'en eſt pas de même des pois qu'on peut ſemer en tout temps. Nous penſons que la putréfaction des haricots trop tôt ſemés provient de la nature de cette ſemence qui n'aime ni le froid ni l'humidité, & qui ſe plaît mieux dans une terre ſableuſe

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ou ſeche que dans une terre forte, graſſe ou humide. Elle réuſſira cependant étant ſemée au printemps, parce qu'alors la terre commence à s'échauffer & a ſe deſſecher. Le froid & l'humidité cauſent une maladie à la ſemence, & alors elle ſe trouve attaquée par les vers; ce qui paroît confirmer l'opinion de M. Wallerius, qui eſt convaincu que les vers ne s'attachent qu'aux ſemences déja viciées par quelque cauſe que ce ſoit.

Nous obſerverons encore que ſi la vieilleſſe eſt un vice dans les ſemences, le défaut de maturité en eſt un autre; car celles qui ne ſont pas bien mûres pourriſſent auſſi en terre.

M. Wallerius, après avoir conſeillé de s'attacher à corriger la nature des terres, ne regarde point comme inutiles les préſervatifs contre les vers ou les inſectes, par la raiſon que les maladies des plantes ne viennent pas toujours de la terre, mais ſouvent des intemperies de l'air. On a prouvé, dit-il, que l'odeur ſulphureuſe de la poudre à canon garantiſſoit des vers les graines des raves. Pour employer ce ſecret, il ne s'agit que de mêler cette graine avec la poudre. D'autres, continue-t-il, enduiſent les ſemences avec du jus d'ail; d'autres font cas du chenevis, pour éloigner les papillons, ou de la tourbe de marais répandue ſur les terres, ou de la fiente de poule; d'autres recommandent contre les pucerons & les vers, la ſuie & la chaux; mais il faut uſer de cette derniere avec précaution, parce qu'elle brûle & ſouvent détruit les plantes délicates.

Nous verrons dans la ſuite ce que M. Wallerius penſe de la ſuie. En attendant, nous prévenons le Lecteur qu'il la regarde comme très-utile, mais il a ſoin de diſtinguer celle des cheminées de cuiſines de celle des cheminées d'appartements, & il indique à quelle qualité de terre l'une & l'autre eſt plus propre. Nous penſons que cet article ne ſera pas indifférent aux Cultivateurs, & ſurtout à ceux qui ſont curieux de leurs potagers.

Seconde Partie de la Réponſe de M. Hic Fame *à M. Thierriat.*

Je reſpecte trop la terre, & je lui ai trop d'obligations, pour la prendre pour une ſimple matrice; M. Thierriat ſçait que la matrice n'eſt que le vaiſſeau où le germe eſt dépoſé; qu'elle ne ſert qu'à le contenir, & ne contribue en rien à l'accroiſſement du fœtus, qui, par les vaiſſeaux umbilicaux, reçoit ſa ſubſtance & ſa nourriture; il affirme même de façon à ne nous laiſſer aucun doute, que c'eſt en ce ſens qu'il lui donne cette dénomination: voilà mon chagrin & ma peine, & je ne puis ſupporter que notre bonne mere ſoit ainſi mépriſée; car ſi M. Thierriat en faiſoit la comparaiſon entiere avec la mere, qu'il diſe que dans un ſens elle eſt comme une matrice pour recevoir le germe, & que comme mere elle lui fournit la nourriture & l'accroiſſement, nous ſerions bien-tôt d'accord; mais dire qu'elle ne ſert qu'à contenir ce germe & qu'elle ne lui donne aucun autre ſecours, c'eſt ce que je ne puis adopter.

Que M. Thierriat ramaſſe du pouſſier de pierre, encore contiendroit il des ſels par lui-même; qu'il ramaſſe du ciment, du verre pilé en poudre impalpable; qu'il y ſeme du bled & qu'il l'expoſe en plein air; qu'il ait même ſoin de l'arroſer, il verra le produit qui en réſultera.

M. Thierriat dit que l'eau des pluies eſt plus avantageuſe aux plantes que l'eau croupie des mares, on ne lui a jamais conteſté ce fait; l'eau des pluies eſt l'humidité tirée de la terre & de la mer, enlevée par la circulation de l'air & la chaleur du ſoleil. Lorſque l'air n'eſt plus aſſez fort pour ſoutenir le volume de cette humidité augmentée à un certain point, il le laiſſe échapper & il retombe ſur la terre avec les ſels qui l'accompagnoient; ces ſels ſuffiſamment humectés s'adaptent à merveille au corps des plantes & à leurs racines, où ils conduiſent encore les ſels de la terre qui ſe trouvent ſur leur paſſage. Voilà un ſecours doublé, celui des propres ſels contenus dans la pluie ou roſée, & celui des ſels de la terre, que cette eau charie; au lieu que l'eau de mare, quoique provenant elle-même de la pluie, ne contient plus tant de ſels lorſqu'elle a repoſé & qu'elle a été un peu évaporée, parce que de ces ſels, les plus groſſiers dépoſent & ſe précipitent en bas, & l'eau plus crue ſurnage: à l'égard des ſels les plus ſubtils qui montent en haut, ils ſont bientôt enlevés par l'attraction de

l'air & du ſoleil ; en ſorte que cette eau beaucoup moins impregnée des ſels volatils, n'apporte preſque dans les arroſemens d'autre ſecours à la plante que celui de liquefier les ſels propres contenus dans la terre, & leur faciliter par-là l'introduction dans la plante.

M. Thierriat ſe prévaut de ce que j'ai dit que la terre compacte, que nous appellons *maille*, n'eſt fertile que quand elle a été expoſée pendant quelque temps à l'air.

Ai-je jamais conteſté que l'air & la pluie ne produiſent pas des ſucs nourriciers à la terre & aux plantes ? Mais ce n'eſt pas le plus grand effet que cette *maille* retire de ſon expoſition à l'air ; elle n'eſt infertile que parce qu'elle eſt trop matte, trop reſſerrée ; l'air, la gelée, la chaleur & la pluie la diviſent & la réduiſent en pouſſiere, alors ſes propres ſels ſe développent, elle devient en état de les tranſmettre, & même d'en recevoir des étrangers, ſi on lui en procure ; dans le premier état elle ne peut être matrice ; dans le ſecond, elle devient aiſément matrice & nourrice.

M. de la Quintinie & M. Duhamel n'ont pas beſoin de mon ſecours pour être juſtifiés ; ce que je viens de dire de la terre *maille* s'applique également à la terre rouge, jaune & autres, en un mot, à toute terre graſſe, & qui a beſoin d'être diviſée pour être fertile. En général, toutes les terres par elles-mêmes ſont trop compactes ; le Créateur leur a imprimé cette qualité, en condamnant l'homme au travail & *à manger ſon pain à la ſueur de ſon front.* Les arbres, par la force de leurs racines, ſe font jour & percent ſouvent la terre la plus dure ; mais la délicateſſe des racines des grains ne peut pas faire de même, c'eſt l'objet des labours qu'on donne à la terre ; on la diviſe, on l'ameublit, & l'on facilite par là aux racines le moyen de s'étendre & de chercher un peu plus loin des ſels & une ſubſtance, qui ſeroient bien-tôt épuiſés dans le petit arrondiſſement de la poſition de ſon germe.

Je ne puis comprendre l'élaboration des parties hétérogenes tranſportées dans l'atmoſphere, qui ſont affinées dans le ſein de l'air ; dont parle M. Thierriat ; pour moi je les crois, dès le moment de leur élévation, très-afinées, & que loin de recevoir aucun principe de ſécondité de l'air & des humidités aériennes, ce ſont ces corps étrangers qui leur communiquent ceux qu'ils ont.

Lorſque j'ai dit qu'on trouvoit de la mauvaiſe terre à quatre ou cinq pouces de la ſuperficie, je ne l'ai dit que de quelques champs ; ce ne ſont certainement pas les meilleures, mais il en eſt beaucoup qui ont un très-grand fonds de bonne terre, & celle-là, (quand on la prendroit à vingt pieds de profondeur) répandue ſur la ſurface du champ, fertiliſera beaucoup étant une terre neuve, ce que l'expérience confirmera toutes les fois qu'on la répétera, malgré le ſentiment de M. Thierriat, que je reſpecte, mais que juſqu'à préſent je n'ai pu admettre.

P. S. Les obſervations de M. Wallerius ſur le nitre, que je viens de lire dans la Gazette N°. 12, combattent eſſentiellement les principes de M. Thierriat ; ces obſervations ſont d'un véritable Philoſophe qui ſçait diſtinguer & apprécier tous les principes.

Seconde Partie des Obſervations ſur les Communes, par un Solitaire de Paris.

Il y a des terreins qui ne produiſent point d'herbes pour les pâturages ; les uns à cauſe d'une trop grande humidité, les autres à cauſe de l'aridité des ſables brûlant les plantes. Dans les premiers, on pourroit y faire des ſaignées, des foſſés pour en détourner la trop grande humidité ; ſur les bords y planter des oſiers, des ſaules, des peupliers d'Italie qui ſe plaiſent dans les terreins humides, & d'autres arbres.

Dans les terreins arides, ſablonneux, pierreux, les pins, les ſapins & les érables s'y plaiſent très-bien.

Dans les bons terreins, les charmes, les chênes, les ormes, les tilleuls, les foyards, entourer d'épines ces plants pour les défendre des beſtiaux. Comme les bois ſont devenus rares en France, on pourroit en faire planter dans les bords des Communes, ce qui ſeroit dans la ſuite d'une très grande utilité, ſoit aux Habitans à qui appartiennent les terreins, ſoit aux Charrons, Charpentiers, Menuiſiers, Tourneurs, Vanniers, Boiſſeliers, Tonneliers, &c.

Si les Seigneurs s'emparoient des Communes & Communaux, les Peuples redeviendroient, comme aux 11^e, 12^e & 13^e.

ſiecles, eſclaves ; les Seigneurs, qui poſſédoient de grands terreins, ne pouvoient les cultiver ſans le ſecours des Peuples ; on reconnut alors l'utilité des Communes & Communaux ; ce fut pour cet effet que nos Rois donnerent des Edits, Ordonnances & Déclarations, pour procurer aux Cultivateurs les reſſources néceſſaires pour les fixer à cultiver les terres. Sans cette reſſource des Communes & Communaux, dont le grand Monarque confirma la propriété aux Habitans dans tout le Royaume par ſon Edit de 1667 & l'Ordonnance de 1669, cette Loi, ſi ſagement donnée pour le bien de l'Etat, n'empêche point que de certains Seigneurs ne cherchent à s'emparer des biens qui ſont aux Habitans, ſoit de leurs Communes & Communaux, les Tribunaux retentiſſants de procès à ce ſujet ; par bonheur que les ſages Magiſtrats qui ſont les ſoutiens des Peuples, empêchent l'avidité de certains Seigneurs d'envahir les biens des Communautés ſans s'embarraſſer que c'eſt aller contre les Loix, contre le bien de l'Etat ; on ne peut trop le répéter, qu'en privant les Cultivateurs de leurs Communes & Communaux, c'eſt les réduire à l'impoſſibilité de pouvoir cultiver ; les Commues ſont d'une ſi grande reſſource pour la nourriture des beſtiaux, qui font la richeſſe de l'Etat, qui ſervent à nous nourrir, à nous porter, à nous vêtir, à nous chauſſer, à défendre l'Etat, à nous éclairer, &c. Les pâturages ſont le premier ſoutien du labourage, puiſqu'on ne peut avoir des beſtiaux ſans leur ſecours. Rochefort, dans ſon Dictionnaire, au mot pâturage, rapporte que le vieux Caton étant interrogé quel étoit le précepte du ménage des champs, répondit *benè paſcere ;* & comme on lui eût réiteré par pluſieurs fois cette demande, il fit toujours la même réponſe, ce ſage perſonnage voulant ſignifier, par cette répartie, que le fruit le plus certain & le plus aſſuré de l'Agriculture, conſiſtoit en une ſoigneuſe nourriture du bétail : c'eſt pourquoi Ariſtote (dit cet Auteur) au premier de ſes Politiques, traitant du pâturage, l'appelle proprement une Agriculture vivante.

M. Rollin dit dans ſon Hiſtoire ancienne, tom. 1, liv. 1, ch. 5, les Laboureurs en Egypte, qui prenoient le plus de ſoin des troupeaux, étoient fort conſiderés, parce que la culture des terres & la nourriture des animaux formoient leurs richeſſes & leur opulence, par leur travail & leur adreſſe laborieuſe : c'eſt un grand malheur, que l'abandon qu'on en a fait depuis long-temps les ait fait tomber dans un mépris général, quoique ce ſoient elles qui fourniſſent le beſoin, & même les délices de la vie, à toutes les conditions les plus relevées.

Les Lévites n'eurent point d'autre part dans la terre de Chanaan que les Villes avec les Fauxbourgs, pour y habiter, & les terres des environs, pour nourrir leurs bêtes de charge & leurs troupeaux. Bib. de Dom Calmet. Joſué, ch. 14, n°. 4, & chap. 21, n°. 2 & 3.

Nous voyons nn Mémoire imprimé à la fin du 13^e^ tome du Recueil des Edits & Arrêts pour la Province du Languedoc ſur l'Agriculture, pour exciter à établir des pâturages pour la nourriture des beſtiaux, comme la ſource des richeſſes ; Sa Majeſté regardant ces pâturages ſi néceſſaires à l'Agriculture, qu'elle a déchargé toutes les Communautés d'Habitans du Languedoc, par Arrêt du 9 Novembre 1700, du droit de nouvel acquêt pour les uſages dont elles jouiſſent à cet egard ſeul. Voyez tom. du Receuil de Languedoc.

Que l'on conſidere Jacob dans l'ancien temps, & toute ſa poſtérité, les richeſſes immenſes qu'ils ſe procurerent par leurs beſtiaux.

Que l'on conſulte pluſieurs Juriſprudences ſur les biens qui ſont à l'uſage des Communautés d'Habitans, ils ſont tous d'accord qu'ils ſont publics à leur égard. Dunod, dans ſon Traité des Preſcriptions, part. 1, chap. 12, pag. 74, dit, que les biens deſtinés à l'uſage des Communautés d'Habitans ſont publics à leur égard ; que telles ſont les Communes, les Communaux, les Rues, les Places, les Marchés, les cours, les fontaines, les édifices, &c. & qu'ils ne peuvent être preſcrits : c'eſt l'eſprit des Ordonnances & Edits de 1600, art. 35, Mars 1644, Déclarations du 22 Juin 1659, 20 Décembre 1658, Edits du mois d'Avril 1667, 6, 27 Novembre 1677, leſquels permettent aux Maires, Echevins, Manans, Habitans des Villes, Bourgs, Villages & Hameaux du Royaume, de rentrer dans leurs Communes & Communaux, aliénés & uſurpés depuis 1555.

de plein droit & ſans aucune formalité de Juſtice

Ces Ordonnances ſont conformes au Droit Romain & à la diſpoſition de la Loi, *quamvis ſaltus.* ff. *de acquir. poſſeſſ.* qui dit qu'encore que quelqu'un ſoit entré dans des Bois communaux & des Communes, dans le deſſein d'y acquérir une vraie poſſeſſion, cela n'ôte aucun droit à la Communauté d'Habitans, parce qu'elle eſt toujours cenſée ſe conſerver non-ſeulement ſon droit, mais même ſa poſſeſſion, *quamdiù poſſeſſionem ab alio occupatam ignorant.* Guy Pape, en ſa déciſion 573, & Ferrerius, ſur cette déciſion, convient que ce droit ne peut s'acquérir par preſcription, en quelqu'état que ſoient les choſes; il faut regarder les Communes ou Communaux des Habitans des Communautés, comme biens publics, & comme tels, impreſcriptibles.

Nous pouvons dire avec M. Dupuis & M. Chopin, que ſi le Domaine de la Couronne eſt impreſcriptible, c'eſt moins parce qu'il appartient au Roi, que parce que c'eſt le Domaine de l'Etat.

Grains et Farines a Paris.

État des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 11 juſqu'au Mercredi 15 Février 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 49 muids 3 ſept. de froment, 1 muid 10 ſeptiers de méteil, 19 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 299 muids 6 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 220 muids de froment, 19 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 905 muids de farines, ce qui a fait 269 muids 3 ſeptiers de froment, 1 muid 10 ſeptiers de méteil, 38 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 1204 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 39 muids 5 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 119 muids 11 ſeptiers, ce qui a fait 159 muids 4 ſept.

Le Mercredi 15 Février, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1673 muids 9 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 479 muids 1 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 1194 muids 8 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 31 ℔; le méteil, de 19 à 20 ℔; le ſeigle, de 16 à 21 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 32 *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 5 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

Compagnie des Indes.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 16 Déc. 1768.

Sçavoir:

Adatays, de 7 & demie à 8 aunes, ſur 11 douze.
AAGH à 15 livres.
Douſſoutis, de 11 & demie à 12 aunes, ſur 7 huit.
ADS de 16 l. 2 ſ. à 16 l. 3 ſ.
B idem, à 21 l. 13 ſ.
C idem, à 23 l. 4 ſ.
Toiles à 4 fils, de 10 à 10 aunes & demie; ſur 5 6.
ATQF à 26 l. 3 ſ.
B idem, à 26 l.
A 1 TQF à 25 l. 2 ſ.
2 idem, à 26 l. 11 ſ.
3 idem, à 26 l. 14 ſ.

Prix *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 22 Février 1769.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à		714		marc.
Du Mexique à		706		
Du Perou à		698		
Les guinées à		712		
Ducats à		97	15	
Or fin à 23 k. 31. 32 à		99		once.
Or à 20 karats à		84		
L'argent à 11 ₰ 20 g. à		54	5	marc.
Idem à 11 ₰ 10 g. à		52	5	
Piaſtres,		49		

A

PARIS. 22 Février 1769.		BORDEAUX le 11 Fév.		LYON. le 14 Fév. 1769.	
Amsterdam,	55 1 8e	Amst.	55 ¼ *lettres.*	Amsterdam,	55
Lond.	32	Lond.	32 1 16	Auguste,	51 3 8e
Hambourg,	182	Hamb.	26 3 8e	Vienne,	51 ½
Madrid,	14 19 6	Paris, échu	¼ p ⅝ p.	Lond.	32 ⅛
Cadix,	14 18 6	*du 13 Fév.*		Livourne,	95 ½
Livourne,	95 ½ à ⅝	Amsterd.	54 ¼ à 3 16e	Genes.	93 ½
Lyon,	au pair.	Londres,	32	Madrid.	74 5 8e
		Hamb.	26 5 16e	Cadix,	74 ¼
		Paris échu	⅛ p. ⅝ p.	Paris,	5 8e perte.
				Marseille,	2 ¼ p.
				Dépôt pour é.	½ à 3 8e
				Piast.	4 15

FINANCES.

RÉCAPITULATION

DES EFFETS A REMBOURSER,

En conséquence des Lettres-Patentes du Roi du 7 Février 1769.

NATURE DES EFFETS.	NOMBRE des Numeros.	CAPITAUX réunis.	TOTAUX.
3.e Loterie Royale.			
Effets au Porteur. enregistrés	20330.	13784694 l.	15227377 l.
Effets au Porteur. non enregistrés	.....		
Conversions en Contrats	178.	1442683.	
Deux sous pour livre, Effets au Porteur.	1190.	.....	1773000.
Total des Numéros	21698.		
Total des Capitaux à rembourser			17000377 l.

DISTRIBUTION DES REMBOURSEMENS.

PAR QUARTIERS.

Pendant l'année, du premier Avril 1769, au premier Avril 1770.

		EFFETS de la 3.e Loterie Royale.	TOTAUX à rembourser par Quartiers
QUARTIER D'AVRIL 1769.			
3.e Loterie Royale. Effets au Porteur...	N.° 613206 à N.° 620653 à	4250386 l.	4250386 l.
QUARTIER DE JUILLET.			
Idem.....	N.° 620654 à N.° 627882 à	4250246 l.	4250246 l.
QUARTIER D'OCTOBRE.			
Idem.....	N.° 627883 à N.° 635366	4251006 l.	4251006 l.
QUARTIER DE JANVIER 1770.			
Idem.....	N.° 635367 à N.° 637262 .... 1016494 l. Reste des Effets qui n'ont pas encore été enregistrés ..... 16562.		
		2475739 l.	2475739 l.
3.e Loterie Royale. Conversions en Contrats.	Contrats provenant des Billets de la 3.e Loterie, convertis. 1442683.		
		.....	4248739 l.
Deux Sous pour l. du Dixième ...	N.° 486251 à N.° 487684 ..... 1773000 l.		
TOTAL DE LA TROISIEME LOTERIE ROYALE ...		15227377 l.	
TOTAL GÉNÉRAL DES REEMBOURSEMENS			17000377 l.

Les Intérêts ceſſeront du premier jour du Quartier dans lequel les Rembourſemens viennent d'être indiqués.

Les Rembourſemens ſe feront à la Caiſſe des Amortiſſemens, rue neuve des Petits-Champs, par M. DUBU DE LONGCHAMP, Tréſorier Général de ladite Caiſſe, les jours indiqués ci-deſſus.

Le Bureau ſera ouvert depuis huit heures du matin juſqu'à midi, & depuis trois heures juſqu'à ſix heures du ſoir.